

## CONSEIL MUNICIPAL - ORDRE DU JOUR

Mardi 04 octobre 2022 à 20 h

Membres du Conseil Municipal	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)	Procuration
Michel HEYRAUD	X			
Jean-Paul AUGIER	X			
David BOULLANGER	X			
Maxime CARTE	X			
Jérôme GRIMAUD	X			
Elodie KOPEC			X	Karinne NEGRE
Karinne NEGRE	X			
Marie-Pierre REYNIER			X	
Bernard ROSSETTI	X			
Laetitia TAMBAU	X			
Nicolas ZANANDREIS	X			

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul AUGIER

### Ordre du Jour

1. **Délibération sur le rapport CLECT du 06 septembre 2022 de la Communauté de Communes Ardèche-Rhône-Coiron**
2. **Projet La Truffière**
3. **Divers**
  - 3.1 **Epicierie de produits locaux**
  - 3.2 **Dépenses de fonctionnement école : fournitures scolaires et fresque**
  - 3.3 **Recensement de la population 2023**
  - 3.4 **Prestation archives**
  - 3.5 **Projet de retenue d'eau Chemviron**
  - 3.6 **Demande d'implantation éolienne**
  - 3.7 **DSDEN 07 : participation de l'Etat au financement de capteurs CO2 en milieu scolaire**
  - 3.8 **Absences 2022 pour formations secrétaire de mairie**
  - 3.9 **Autres**

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire au sein du Conseil. Jean-Paul AUGIER s'est désigné pour remplir cette fonction.

Lecture du dernier compte-rendu (06 septembre 2022) et approbation à l'unanimité des présents.

---

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de délibérer sur le rapport CLECT émis le 06 septembre 2022 par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Ardèche-Rhône-Coiron, avant le 11 /10/2022, date du prochain conseil communautaire à laquelle il est programmé le vote des attributions de compensation définitives 2022 des communs.

#### **1. DELIBERATION SUR LE RAPPORT CLECT DU 06 SEPTEMBRE 2022**

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a été instituée par délibération de l'EPCI n°2020-114 en date du 21 juillet 2020.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts, cette instance est en charge de l'analyse des charges transférées entre l'EPCI et ses communs membres, et propose leur évaluation financière en vue notamment du calcul des attributions de compensation.

Vu la réunion de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées en date du 6 septembre 2022 et l'approbation à l'unanimité du rapport d'évaluation du transfert des charges des communes d'Aubignas, Le Teil et St Thomé à la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron dans le cadre de l'élargissement de la compétence restauration collective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à :

4 POUR 0 CONTRE 6 ABSTENTION

- APPROUVE le rapport d'évaluation 2022 de la CLECT ci-annexé,
- PREND ACTE que le calcul des attributions de compensation découlera de ce rapport,
- DONNE POUVOIR au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

Il est toutefois noté que le rapport CLECT du 06 septembre manquait d'informations et d'explications pour que la majorité des votants puissent se prononcer en faveur ou contre.

## **2. PROJET LA TRUFFIERE – plans annexes**

La commune va voir naître le projet conçu par Ardèche Habitat de construire un complexe en retrait de la route et sans vis-à-vis, de 8 appartements dont 2 T3 et 2 T4 (6 accessibles mobilité réduite) avec un espace de vie extérieure pour chaque appartement (terrasse ou jardin), garage intégré et climatisation réversible pour le chauffage individuel.

La mise à disposition des appartements est prévue en 2024 et les loyers seront établis par Ardèche Habitat.

Le Conseil Municipal a exprimé son enthousiasme face à ce projet bien défini.

## **3. DIVERS**

### **3.1 EPICERIE DE PRODUITS LOCAUX**

Monsieur le Maire a fait part au Conseil Municipal de la proposition reçue par internet d'un constructeur de distributeurs sous forme de chalet-épicerie avec des casiers dédiés aux producteurs locaux en libre-service et dont la mairie serait gestionnaire.

Après avoir débattu, le Conseil ne souhaite pas établir d'étude de marché au vu du peu de producteurs locaux sur la commune.

### **3.2 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ECOLE : FOURNITURES SCOLAIRES ET FRESQUE**

Les fournitures scolaires ainsi que la peinture de la fresque murale de l'école avoisinent le seuil des 2000 Euros budgétisés sur l'année 2022.

Monsieur le Maire rappelle que la commune prend en charge l'entretien des bâtiments, les fournitures scolaires, le téléphone, le chauffage, l'électricité, une partie de la cantine, le personnel de la cantine, le personnel d'entretien ainsi que le personnel de garderie.

Une question se pose et serait à débattre à un prochain Conseil Municipal sur le fait de passer les fournitures scolaires en charges partagées au RPI car il semblerait qu'il y ait plus d'écoliers des autres communes du RPI à Saint-Bauzile que d'élèves de la commune.

### **3.3 RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023**

Monsieur le Maire rappelle que le prochain recensement de la population de la commune débutera dès janvier 2023 et que la dotation forfaitaire de l'Etat sera annoncée courant octobre.

### **3.4 PRESTATION ARCHIVES**

La prestation archives avec le CDG 07, pour un coût de 5000 euros, a débuté le jeudi 29 septembre 2022 pour une durée de 10 semaines sur la base de 28 h hebdomadaires.

Une clé de la salle du Conseil a été remise à l'archiviste contre signature, pour permettre libre-accès d'entrée et de sortie suivant ses horaires définis par le CDG et les heures d'ouverture du secrétariat de la mairie.

### **3.5 PROJET DE RETENUE D'EAU CHEMVIRON**

Monsieur le Maire a fait part du projet de Mr Jarousseau, directeur de l'usine Chemviron : L'entreprise étant propriétaire de 2 terrains dans le prolongement de l'atelier de l'entreprise Bonnardel, Mr Jarousseau envisage de réaliser une retenue d'eau afin d'y acheminer l'excédent stocké dans la carrière. Cette réserve permettra d'alimenter l'usine, mais aussi d'autres structures (à définir).

La mairie pourrait ainsi prélever l'eau à la borne incendie (un atout pour la défense incendie de la commune); ce qui pourrait modifier les plans de stockage d'eau de la commune.

Mr Jarousseau va lancer une étude à ce sujet.

### **3.6 DEMANDE D'IMPLANTATION EOLIENNE**

Total Energies a émis le souhait d'un projet d'implantation éolienne sur Saint-Bauzile ; compte-tenu du refus du propriétaire du plateau de Lérou, la mairie n'a pas donné suite à la demande de rendez-vous.

### **3.7 DSDEN 07 : PARTICIPATION DE L'ETAT AU FINANCEMENT CAPTEURS CO2 EN MILIEU SCOLAIRE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal n'a pas émis d'intérêt à acquérir des capteurs CO2 pour l'instant.

### **3.8 ABSENCES 2022 POUR FORMATIONS SECRETAIRE DE MAIRIE**

Monsieur le Maire rappelle les nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat de mairie pour le mois d'octobre 2022 :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 9 h à 12 h et de 13 h à 15 h

Mercredi : de 8 h à 12 h

La secrétaire de mairie surveille les classes de CP et de CE1 de 12h à 13 h, jusqu'à ce que Pascal ROUBY reprenne ses heures d'hiver début novembre. Maryline CALABRIN ensuite remplacera Mr ROUBY à la surveillance des enfants de 12 h à 13 h lors de son départ en retraite à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

Les horaires de la mairie seront donc à partir du 1<sup>er</sup> novembre :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 9 h à 15 h

Mercredi : de 8 h à 12 h

Au vu des formations/ réunions de la secrétaire de mairie, la mairie sera fermée :

- Vendredi 7 octobre 2022 à Sydéo Le Pouzin (matinée) : réunion de coordination pour la nouvelle mise en place de la facturation assainissement à compter du 1er janvier 2023 ;

- Mardi 15 novembre 2022 à Bourg-St-Andéol (journée) : formation obligatoire des coordinateurs communaux pour le recensement de la population 2023 ;
- Jeudi et vendredi 17 et 18 novembre à Bourg-Lès-Valence (journées) : Formation CNFPT sur les actes juridiques

### **3.8 AUTRES**

- Pour le remplacement de Mr Pascal Rouby lors de son départ en retraite, il convient d'étudier les différentes formes de recrutement.
- Les brioches pour l'association ADAPEI 07 sont en vente jusqu'au 09 octobre à 5 euros pièce.

Mme Karinne NEGRE, 1<sup>ère</sup> adjointe, en est la coordinatrice et Mme Maryline CALABRIN, secrétaire de la mairie, se charge de la trésorerie de la vente.

Tous les élus participent activement à la vente.

- Mr Bernard Rossetti, 2<sup>ème</sup> adjoint, fait part de la rencontre suivie d'un débat public sur la mobilité, organisée par la Communauté de Communes Ardèche-Rhône-Coiron et qui aura lieu à la salle polyvalente de Saint-Bauzile le 19 octobre à partir de 18h30.
- Mr Maxime CARTE, 3<sup>ème</sup> adjoint, annonce que 2 devis d'adressage ont été sélectionnés, avec les numéros des plaques et les poteaux supplémentaires inclus :
  - 4 500 euros, sans installation des panneaux
  - 10 000 euros avec l'installation des panneaux.

Il conviendrait de budgétiser les dépenses liées à l'adressage dans le budget communal de 2023 ; à savoir que le nouvel adressage est une obligation dès l'année 2026.

Mr CARTE a également soulevé la possibilité d'une éventuelle participation financière par le Département pour les dépenses liées au nouvel adressage.

Les prochaines réunions du Conseil Municipal se dérouleront le mardi 15 novembre 2022 à 20h et le mardi 13 décembre 2022 à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire ajourne la séance.  
Séance levée à 21 h 50.